

**FICHE SIGNALÉTIQUE****NOM DU PRODUIT : AIR RESPIRABLE****1. Identification du produit chimique et de la société**

**BOC Gaz,**  
division du  
**Groupe BOC, Inc**  
575 Mountain Avenue  
Murray Hill, NJ 07974

**BOC Gaz,**  
division de  
**BOC Canada limitée**  
5975 Falbourne Street, Unit 2  
Mississauga, Ontario L5R 3W6

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :** (908) 464-8100  
**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE, JOUR  
ET NUIT :** CHEMTREC (800) 424-9300

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :** (905) 501-1700  
**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE, JOUR  
ET NUIT :** (905) 501-0802  
**N° DU PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE :**  
2-0101

**NOM DU PRODUIT : AIR RESPIRABLE RECONSTITUÉ****APPELLATION :** Oxygène dans l'azote**APPELLATIONS COURANTES/SYNONYMES :** Air respirable CGA nuance D et CGA nuance E**CLASSIFICATION TMD :** 2.2**CLASSIFICATION SIMDUT :** A**PRÉPARÉ PAR :** Loss Control (908) 464-8100/(905) 501-1700**DATE DE PRÉPARATION :** 95-06-01**DATES DE RÉVISION :** 01-06-02**2. Composition/information sur les ingrédients****LIMITES D'EXPOSITION<sup>1</sup>**

INGRÉDIENT	% PAR VOLUME	PEL-OSHA <sup>2</sup>	TLV-ACGIH <sup>3</sup>	LD <sub>50</sub> ou LC <sub>50</sub> Voie/espèce
Oxygène FORMULE : O <sub>2</sub> N° CAS : 7782-44-7 N° RTECS : RS2060000	19,5 à 23,5	Aucune établie	Pas disponible	Pas disponible
Azote FORMULE : N <sub>2</sub> N° CAS : 7727-37-9 N° RTECS : QW9700000	76,5 à 80,5	Aucune établie	Asphyxiant simple	Pas disponible

<sup>1</sup> Se reporter aux règlements de chaque état ou province, selon le cas, pour voir s'il y a des limites plus rigoureuses que celles énumérées ici.<sup>2</sup> Selon 29 CFR 1910, sous-partie Z (révisée le 1<sup>er</sup> juillet 1993).<sup>3</sup> Selon ACGIH 2002 Valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques et les agents physiques.

Usages homologués par l'OSHA : Ce produit est classé Dangereux en vertu des règlements de l'OSHA.

**3. Identification des dangers****NOTE D'URGENCE**

Gaz ininflammable inodore, incolore. Ce produit contient suffisamment d'oxygène pour entretenir la combustion.  
Contenu sous pression. Utiliser et stocker au-dessous de 125 °F.

**NOM DU PRODUIT : AIR RESPIRABLE****VOIE DE PÉNÉTRATION**

Contact avec la peau Non	Absorption cutanée Non	Contact avec les yeux Non	Inhalation Non	Ingestion Non
-----------------------------	---------------------------	------------------------------	-------------------	------------------

**EFFETS SUR LA SANTÉ**

Limites d'exposition Non	Irritant Non	Sensibilisation Non
Tératogène Non	Danger pour la reproduction Non	Mutagène Non
Effets synergiques Aucun signalé		

Cancérogénicité - NTP : Non      CIRC : Non      OSHA : Non

**EFFETS SUR LES YEUX**

Aucun connu.

**EFFETS SUR LA PEAU**

Aucun connu.

**EFFETS D'INGESTION**

Aucun connu. L'ingestion est improbable étant donné que le produit est à l'état gazeux à température ambiante.

**EFFETS D'INHALATION**

Aucun prévu. Ce produit contient de l'oxygène dans la plage de respiration normale (19,5 à 23,5 %).

**ÉTATS PATHOLOGIQUES AGGRAVÉS PAR UNE EXPOSITION** : Aucun connu.

**EFFETS POTENTIELS SUR L'ENVIRONNEMENT** : aucun effet de toxicité sur la faune aquatique et terrestre.

**4. Mesures de premiers soins****YEUX**

Aucune nécessaire.

**PEAU**

Aucune nécessaire.

**INGESTION**

Aucune nécessaire.

**INHALATION**

Aucune nécessaire si l'on utilise le gaz à la pression atmosphérique normale. On doit préparer les installations dans lesquelles on inhale l'air à haute pression de façon à éviter les accidents associés à la décompression (maladie des caissons). Un dispositif de décompression peut être nécessaire.

<b>NOM DU PRODUIT : AIR RESPIRABLE</b>
--

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Conditions d'inflammabilité : Ininflammable		
Point d'éclair : Néant	Méthode : Sans objet	Température d'auto-inflammation : Néant
Limite inférieure d'explosion (%) : Néant	Limite supérieure d'explosion (%) : Néant	
Produits de combustion dangereux : Néant		
Sensibilité aux chocs : Néant		
Sensibilité à la décharge d'électricité statique : Néant		

### RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Ininflammable. En cas d'incendie, les bouteilles peuvent se vider rapidement ou éclater violemment en raison de leur pression.

### AGENTS EXTINCTEURS

Aucun nécessaire. Utiliser celui ou ceux qui conviennent pour les matériaux à proximité.

### DIRECTIVES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les pompiers doivent porter un appareil de protection respiratoire (APRA) et une tenue de feu complète. Continuer à rafraîchir les bouteilles exposées au feu bien après avoir éteint les flammes.

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Aucun risque prévu. En cas de problèmes de sécurité, composer le numéro de téléphone d'urgence donné à la section 1 ou appeler la succursale BOC la plus près.

## 7. Manipulation et stockage

### Classification électrique : Inoffensif

Ce mélange est non corrosif et on peut l'utiliser avec tout matériau de construction courant.

N'utiliser que dans des lieux bien ventilés. Les chapeaux de protection des robinets doivent rester en place à moins que la bouteille ne soit raccordée par une tuyauterie au point d'utilisation. Ne pas faire traîner, glisser ou rouler les bouteilles. Utiliser un chariot manuel convenable pour déplacer les bouteilles. Utiliser un détendeur quand on raccorde une bouteille à une tuyauterie ou à des systèmes à basse pression. Ne pas chauffer le récipient de quelque façon que ce soit pour augmenter son débit. Utiliser un clapet anti-retour ou un autre dispositif de sécurité dans la conduite de sortie pour éviter les refoulements dangereux. Ne pas introduire d'objet (ex. tournevis) dans les ouvertures du capuchon de valve, cela peut endommager la valve et causer des fuites.

Protéger les bouteilles contre les dommages matériels. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart des endroits très passants et des sorties d'urgence. La température du lieu de stockage des bouteilles ne doit pas dépasser 125 °F (52 °C). On doit stocker les bouteilles debout et bien les fixer pour empêcher qu'elles ne tombent. Utiliser un système de stock «premier entré, premier sorti» pour éviter que les bouteilles pleines ne soient stockées pendant de trop grandes périodes.

Pour de plus amples renseignements, consulter les brochures P-1, G-7 et G-7.1 de la Compressed Gas Association.

Ne jamais transporter une bouteille de gaz comprimé ou un récipient de gaz à l'état liquide cryogénique dans un endroit clos comme la malle d'une automobile, une fourgonnette ou une familiale. Une fuite peut provoquer un incendie, une explosion, l'asphyxie ou une exposition toxique.

<b>NOM DU PRODUIT : AIR RESPIRABLE</b>
--

## 8. Protection contre l'exposition et protection personnelle

### MESURES D'INGÉNIERIE

Ventilation générale.

### PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE

Lunettes-masques ou lunettes de sécurité appropriées selon le travail.

### PROTECTION DE LA PEAU

Gants de protection en un matériau approprié selon le travail.

### PROTECTION RESPIRATOIRE

Normalement pas nécessaire. Utiliser un dispositif approprié selon le travail.

### AUTRE PROTECTION GÉNÉRALE

Chaussures de sécurité.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<u>PARAMÈTRE</u>	<u>VALEUR</u>	<u>UNITÉS</u>
État physique (gaz, liquide, solide)	Gaz	
Pression de vapeur	Au-dessus de la temp. critique	
Densité de vapeur (TPN) (air = 1)	1	
Point d'évaporation	Pas disponible	
Point d'ébullition	-317,8	°F
	-194,3	°C
Point de congélation	Pas disponible	
	Pas disponible	
pH	Sans objet	
Densité	Pas disponible	
Coefficient de répartition huile/eau	Pas disponible	
Solubilité (H <sub>2</sub> O)	Légèrement soluble	
Seuil olfactif	Sans objet	
Odeur et aspect	Gaz inodore, incolore	

## 10. Stabilité et réactivité

### STABILITÉ

Stable.

### MATIÈRES INCOMPATIBLES

Aucune.

### POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne se produit pas.

## 11. Informations toxicologiques

Le produit n'est pas toxique.

<b>NOM DU PRODUIT : AIR RESPIRABLE</b>
--

## 12. Informations écologiques

Ce produit ne contient pas de substance de classe I ou II menaçant l'ozone. Non toxique. Ne se bioconcentre pas.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas essayer de se débarrasser des déchets résiduels ou des quantités inutilisées. Retourner dans le contenant d'expédition BIEN ÉTIQUETÉ, AVEC BOUCHON DE SORTIE DE ROBINET FIXÉ ET CHAPEAU DE PROTECTION DE ROBINET EN PLACE à BOC Gaz ou à un distributeur autorisé qui prendra les mesures d'élimination appropriées.

## 14. Informations relatives au transport

PARAMÈTRE	DOT (ÉTATS-UNIS)	TMD (CANADA)
DÉSIGNATION EXACTE POUR L'EXPÉDITION	Gaz comprimés, n.s.a. (oxygène, azote)	Gaz comprimés, n.s.a.
CLASSE DE RISQUES	2.2	2.2
NUMÉRO D'IDENTIFICATION	UN (ONU) 1002	UN (ONU) 1002
ÉTIQUETTE D'EXPÉDITION	GAZ ININFLAMMABLE	GAZ ININFLAMMABLE

## 15. Informations réglementaires

### SARA TITRE III - AVIS ET INFORMATION

#### SARA TITRE III - SECTION 313 - AVIS DU FOURNISSEUR

Ce produit ne contient pas les produits chimiques visés par les exigences de déclaration de la section 313 de l'Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (EPCRA) de 1986 et du 40 CFR 372.

#### SARA TITRE III - CLASSES DE RISQUE

Risque de libération subite de pression

**TSCA É.-U./LIS de base Canada :** Tous les composants figurent sur l'inventaire du Toxic Substances Control Act (TSCA) ou en sont absents et sur la liste intérieure de base du Canada.

**California Proposition 65 :** Ce produit ne contient pas de substance connue dans l'état de Californie pour être cancérigène ou toxique pour la reproduction.

## 16. Autres informations

CODES DE RISQUES NFPA	CODES DE RISQUES SIMDUT	SYSTÈME DE CLASSEMENT
Santé : 0	Santé : 0	0 = Aucun risque
Inflammabilité : 0	Inflammabilité : 0	1 = Risque léger
Réactivité : 0	Réactivité : 0	2 = Risque moyen
		3 = Risque sérieux
		4 = Risque grave

**Avis :** Le taux de risque de réactivité est basé sur la 2<sup>ème</sup> édition du Hazardous Materials Identification System (HMIS<sup>®</sup>) du National Paint and Coatings Association's (NPCA's). Des cotes de risque étaient basées sur la meilleure information disponible au moment de la révision. Des cotes seront ré-attribuées selon les directives de la Compressed Gas Association (CGA) tel que publié dans la prochaine édition de la brochure P-19 de la CGA.

## NOM DU PRODUIT : AIR RESPIRABLE

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
DOT	Department of Transportation
NTP	National Toxicology Program
OSHA	Occupational Safety and Health Administration
PEL	(Permissible Exposure Limit) Limite d'exposition admissible
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	(Short Term Exposure Limit) Limite d'exposition de courte durée
TLV	(Threshold Limit Value) Valeur limite d'exposition
TMD	Transport des marchandises dangereuses

On ne doit pas remplir les bouteilles de gaz comprimés sans en avoir obtenu la permission écrite expresse du propriétaire. Le transport d'une bouteille de gaz comprimé qui n'a pas été remplie par le propriétaire ou avec son assentiment (écrit) constitue une infraction aux règlements de transport.

### **ANNULATION DES GARANTIES EXPLICITES ET IMPLICITES**

Bien que nous ayons apporté une attention suffisante lors de la préparation de ce document, nous ne faisons aucune garantie ni représentation quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements contenus dans les présentes, et nous n'assumons aucune responsabilité quant à la convenance de ces renseignements pour les objectifs visés par l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Chacun doit déterminer la façon dont ces informations conviennent à ses objectifs particuliers.